

ANALYSE DES PREMIERS SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX DES SERVICES AUX FAMILLES



MARS 2015

Introduction

Conscient des inégalités territoriales en matière de petite enfance et de soutien à la parentalité, le gouvernement a arrêté en 2013 les grands axes d'une réforme de la gouvernance locale de ces deux politiques publiques. Cette réforme consiste à regrouper à terme les Commissions départementales d'accueil des jeunes enfants (Cdaje) et les coordinations départementales de soutien à la parentalité (Cdsp) au sein d'une seule et unique instance : les commissions départementales des services aux familles. L'idée étant de confier à cette commission la mission d'élaborer un schéma départemental des services aux familles qui a pour objectif de mettre en cohérence et de développer les actions menées par l'ensemble des acteurs du territoire.

Afin d'élaborer les contours de la réforme, une démarche préfiguratrice d'élaboration de schémas départementaux de services aux familles a été lancée début 2014 dans 18 départements. Dans le cadre de l'élaboration de ce schéma, le préfet est invité à réunir un comité de préfiguration associant l'ensemble des acteurs locaux de la petite enfance et de la parentalité, dont les UDAF.

L'UNAF, avec la collaboration des UDAF, a suivi la mise en place des schémas dès le lancement de la démarche, notamment en réalisant deux études : l'une par entretien téléphonique auprès des UDAF concernées par la démarche et l'autre, grâce à l'analyse du contenu des premiers schémas signés. Ce diaporama présente les résultats de ces deux enquêtes.



Plan de la présentation

INTRODUCTION

- 1 – Le contexte de la démarche
- 2 – La méthodologie de l'analyse

LES RÉSULTATS :

- 3 – Un travail fructueux d'appropriation des orientations nationales au niveau local
- 4 – Le schéma, un véritable laboratoire d'idées et d'actions
- 5 – Un bon équilibre entre petite enfance et parentalité ?
- 6 – La gouvernance : Vers une simplification ?
- 7 – Une implication forte des UDAF dans la démarche

CONCLUSION





1 – LE CONTEXTE DE LA DÉMARCHE



- LES DATES CLEFS
- LA COMPOSITION ET LE RÔLE DES COMITÉS PRÉFIGURATEURS
- LES 6 ORIENTATIONS NATIONALES
- LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL
- LES DÉPARTEMENTS PRÉFIGURATEURS

Le contexte de la démarche

LES DATES CLEFS

- Le **17 juillet 2013**, le Comité Interministériel de Modernisation de l'Action Publique (CIMAP) a arrêté les grands axes d'une réforme de la gouvernance de la petite enfance et de la parentalité :
 - L'un des axes consiste à regrouper à terme les Commissions départementales d'accueil des jeunes enfants (Cdaje) et les Commissions départementales de soutien à la parentalité (Cdsp) au sein d'une seule et unique instance : **les Commissions Départementales des Services aux Familles (CDSF)**.

- En **décembre 2013**, le gouvernement a lancé la **démarche préfiguratrice de cette réforme dans 17 départements** :
 - Mise en place d'un comité de préfiguration chargé d'élaborer les schémas départementaux des services aux familles.

- Le **22 janvier 2015** est publiée une circulaire relative à la mise en œuvre des schémas départementaux des services aux familles :
 - **Généralisation de la démarche dans les départements sans, pour autant, de contraintes réglementaires.**



Le contexte de la démarche

LA COMPOSITION ET LE RÔLE DES COMITÉS PRÉFIGURATEURS

Comité préfigurateur (stratégique) :

▪ Membres :

- Président du CG
- Représentant des maires du département
- Représentant des intercommunalités dans le département
- Président du Conseil d'Administration et Directeur de la CAF
- Président du Conseil d'Administration et Directeur de la CMSA
- Directeur académique des services de l'Education nationale
- Représentant de l'UDAF

▪ Missions :

- Valider les orientations stratégiques et les actions proposées.
- S'accorder sur la cartographie des territoires prioritaires.
- Décider des modalités de communication pour la signature des schémas.
- Suivre et évaluer le schéma.

Concertation avec l'ensemble des acteurs (membres de la CDAJE et de la CDSP)



Le contexte de la démarche

Les 6 orientations nationales

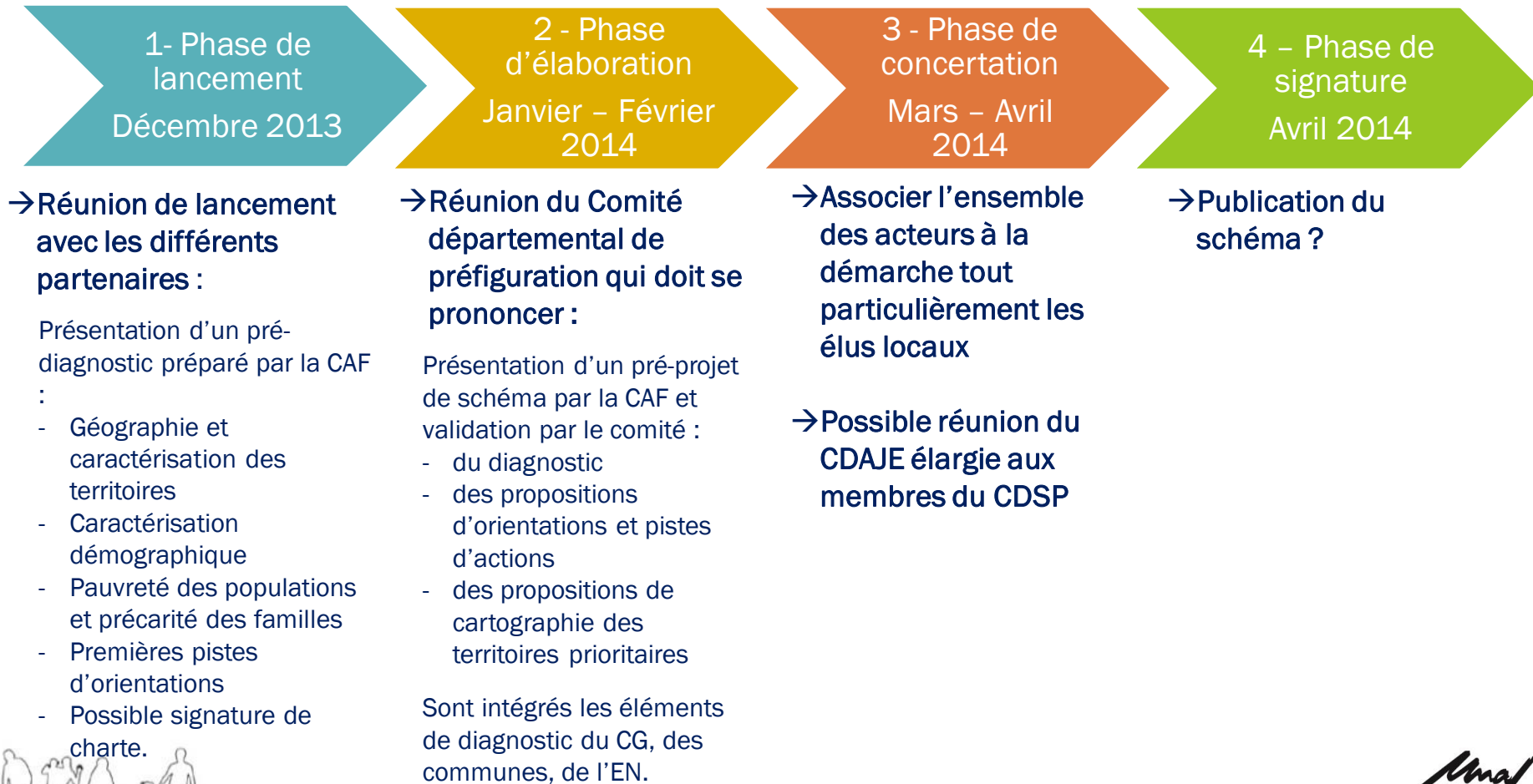
Les orientations stratégiques des schémas départementaux des services aux familles se déclinent au regard de 6 priorités nationales :

1. Réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil de jeune enfant, tant sur les modes d'accueil individuel que collectif.
2. Répondre aux besoins spécifiques des familles, en particulier l'accès des enfants en situation de handicap et des enfants des familles vulnérables.
3. Mailler progressivement le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité.
4. Renforcer l'articulation de l'accueil du jeune enfant et des actions de soutien à la parentalité.
5. Faciliter une action coordonnée des acteurs sur le territoire.
6. Améliorer l'information des familles sur l'offre disponible.



Le contexte de la démarche

Le calendrier prévisionnel de la démarche



Le contexte de la démarche

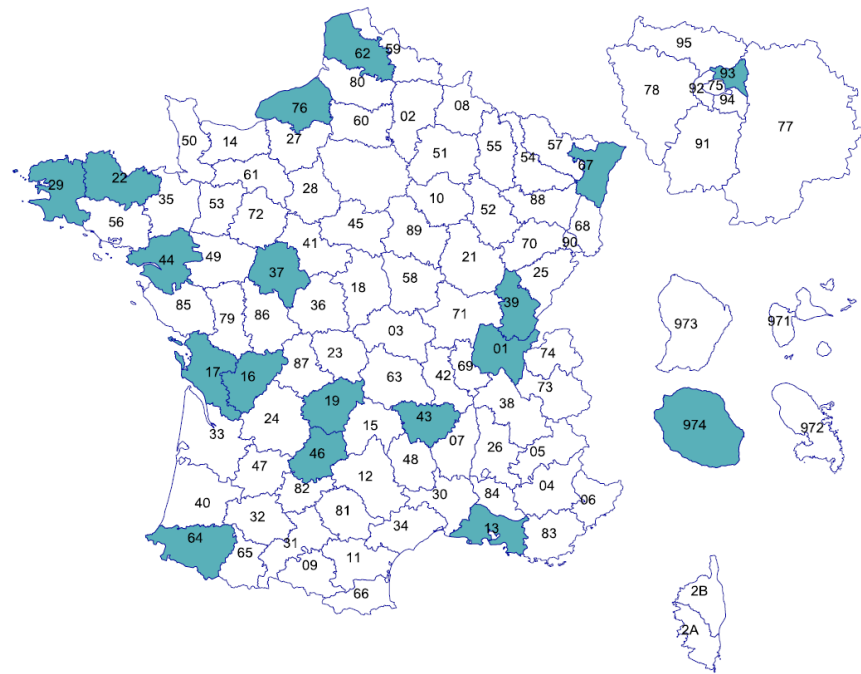
Les départements engagés dans la préfiguration

Liste des 18 départements préfigurateurs* :

- 01. Ain
- 13. Bouches-du-Rhône
- 17. Charente-Maritime
- 16. Charente
- 19. Corrèze
- 22. Côtes d'Armor
- 29. Finistère
- 37. Indre-et-Loire
- 39. Jura
- 43. Haute-Loire
- 44. Loire-Atlantique
- 46. Lot
- 62. Pas-de-Calais
- 64. Pyrénées-Atlantiques
- 67. Bas-Rhin
- 76. Seine-Maritime
- 93. Seine-Saint-Denis
- 974. Réunion



Préfiguration et non expérimentation !



* Le département du Finistère s'est engagé en mai 2014

2 – LA MÉTHODOLOGIE



- LES DEUX TYPES D'ENQUÊTES MENÉES
- LA CARTE DES SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX ANALYSÉS
- QUELQUES POINTS DE VIGILANCE MÉTHODOLOGIQUE

La méthodologie

Les deux types d'enquêtes menées

Enquête n° 1 :

Objectif : Connaître le point de vue des UDAF sur le lancement et l'avancée de la démarche de préfiguration.

Méthode : Entretiens auprès de 17 UDAF des départements engagés dans la préfiguration.

Date : mars 2014.

Enquête n° 2 :

Objectif : Faire une étude qualitative de la démarche de préfiguration.

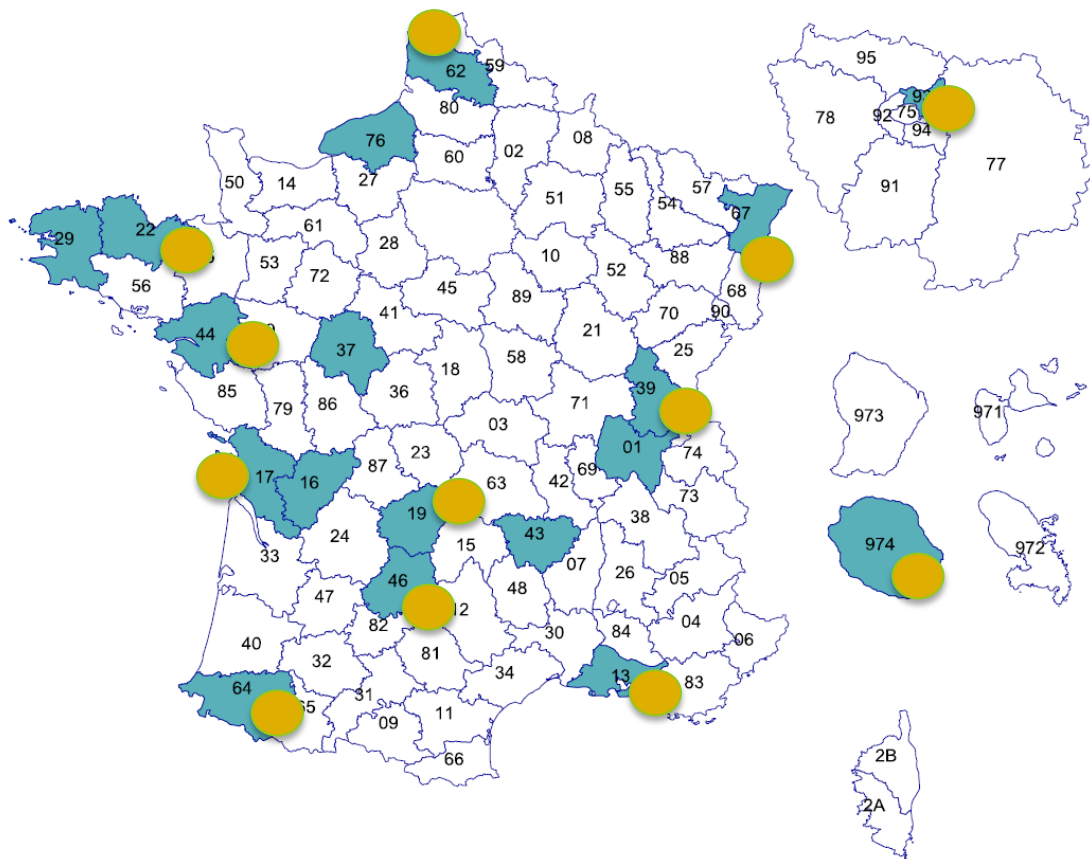
Méthode : Analyse du contenu des 12 schémas signés en 2014.

Date : décembre 2014 / janvier 2015.



Contexte de la démarche

La carte des schémas départementaux analysés



18 départements
engagés en 2014*



12

**Schémas signés
en 2014
et qui ont fait l'objet
d'une analyse de
contenu****

* Le département du Finistère s'est engagé en mai 2014

** Les départements de l'Ain et de la Charente ont signé début 2015 et n'ont pas été analysés dans le cadre de cette enquête.



La méthodologie

Quelques points de vigilance méthodologique



- Il s'agit d'une analyse uniquement sur les premiers schémas signés, c'est-à-dire ceux élaborés dans des départements volontaires, où il existait de bonnes relations de partenariat notamment entre le CG et la CAF. **Cette analyse ne reflète donc pas ce qui pourrait se passer si la démarche était entreprise dans l'ensemble des départements.**
- Certains choix ont été faits pour analyser les schémas et construire les indicateurs (choix dans les typologies des actions, dans le choix des actions à retenir parmi 670 actions...)



3 – UN TRAVAIL FRUCTUEUX D'APPROPRIATION DES ORIENTATIONS NATIONALES AU NIVEAU LOCAL



- QUELQUES REMARQUES GÉNÉRALES
- LES ORIENTATIONS NATIONALES REPRISES AU NIVEAU LOCAL
- LES ORIENTATIONS LOCALES SPÉCIFIQUES
- UNE DÉMARCHE ORIGINALE AUTOUR DU PARCOURS DES PARENTS - 67

3 – Un travail fructueux d'appropriation des orientations nationales au niveau local

Quelques remarques générales

On note que ces premiers schémas ont permis dans la plupart des cas de réaliser un travail précieux d'adaptation des orientations nationales au niveau local :

- La quasi-totalité des départements ont repris les orientations nationales notamment 4 d'entre elles.
- L'orientation relative à l'articulation de l'accueil du jeune enfant et des actions de soutien à la parentalité est moins présente dans les schémas. Cela s'explique par la nouveauté que représente la réunion de ces deux politiques publiques qui jusqu'alors travaillaient de façon souvent isolée.
- La moitié des départements ont choisi des orientations spécifiques : par exemple, la participation des familles présente dans deux schémas reflète la volonté des pouvoirs publics locaux d'impliquer les familles dans les projets qui les concernent.



3 – Un travail fructueux d'appropriation des orientations nationales au niveau local

Les orientations nationales reprises au niveau local

Nombre de schémas ayant repris les orientations nationales au niveau local sur 11 schémas :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 1. Réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant, tant sur les modes d'accueil individuel que collectif. | 11 schémas |
| 2. Répondre aux besoins spécifiques des familles, en particulier l'accès des enfants en situation de handicap et des enfants des familles vulnérables. | 10 schémas |
| 3. Mailler progressivement le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité. | 9 schémas |
| 4. Améliorer l'information des familles sur l'offre disponible. | 10 schémas |
| 5. Renforcer l'articulation de l'accueil du jeune enfant et des actions de soutien à la parentalité. | 5 schémas |
| 6. Faciliter une action coordonnée des acteurs sur le territoire. | 5 schémas |



3 – Un travail fructueux d'appropriation des orientations nationales au niveau local

Les orientations locales spécifiques

Liste des départements ayant adopté une orientation locale différente :

- La participation des familles, l'expression des attentes des familles. 62 13
- Réalisation d'un diagnostic qualitatif sur le besoin des parents. 17
- La formation et le développement des compétences. 974
- Réduction des inégalités éducatives pour les enfants des familles vulnérables. 22 93

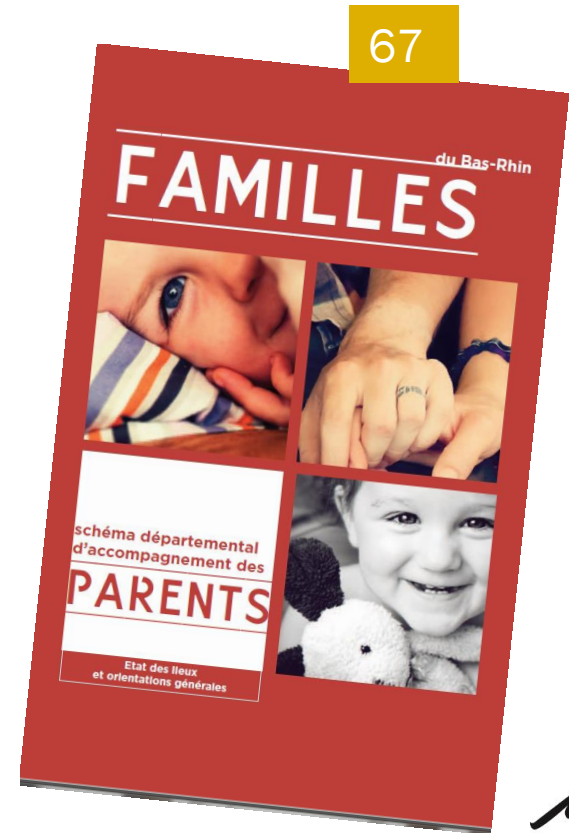


3 – Un travail fructueux d'appropriation des orientations nationales au niveau local

Une démarche originale autour du parcours des parents Bas-Rhin

- Le titre du schéma : schéma départemental d'accompagnement des parents
- L'organisation des objectifs :
 - Devenir parent
 - Être parent d'un jeune enfant
 - Être parent d'un enfant ou être parent d'un adolescent
 - Séparés mais toujours parents
 - Être parent et confronté à une situation de handicap
 - Être parent et confronté à un décès

Lien vers le schéma :
<http://www.reseaudesparents67.fr/fr/l-accompagnement-des-parents-dans-le-bas-rhin-un-schema-departemental.html>



4 – LE SCHÉMA, UN VÉRITABLE LABORATOIRE D'IDÉES ET D' ACTIONS



- QUELQUES REMARQUES GÉNÉRALES
- UN NOMBRE D' ACTIONS DIFFÉRENT SELON LES SCHÉMAS
- UNE FORME DIFFÉRENTE SELON LA DÉMARCHE ENTREPRISE
- DES EFFETS SUR LE SERVICE RENDU AUX FAMILLES À CONCRÉTISER
- LES ACTIONS À RETENIR DANS CHAQUE ORIENTATION NATIONALE ET LOCALE

4 – Le schéma, un véritable laboratoire d'idées et d'actions

Quelques remarques générales

Les démarches engagées localement ont permis un foisonnement d'idées qui se concrétisent par une multitude d'actions envisagées. Chaque schéma envisage en moyenne une cinquantaine d'actions.

On constate une disparité entre les schémas (nombre d'actions, nombre de pages). Cependant, on ne peut pas conclure que les départements qui ont moins d'actions, auront moins d'impact sur les services rendus aux familles. Notons par exemple le département 62 qui a créé des postes supplémentaires pour mettre en place le schéma et qui pourtant apparaît comme l'un des départements avec le moins d'actions.

Les acteurs devront cependant veiller à s'entendre clairement sur les priorités. En effet, le risque d'un nombre trop important d'actions envisagées est de n'en voir aucune se concrétiser.

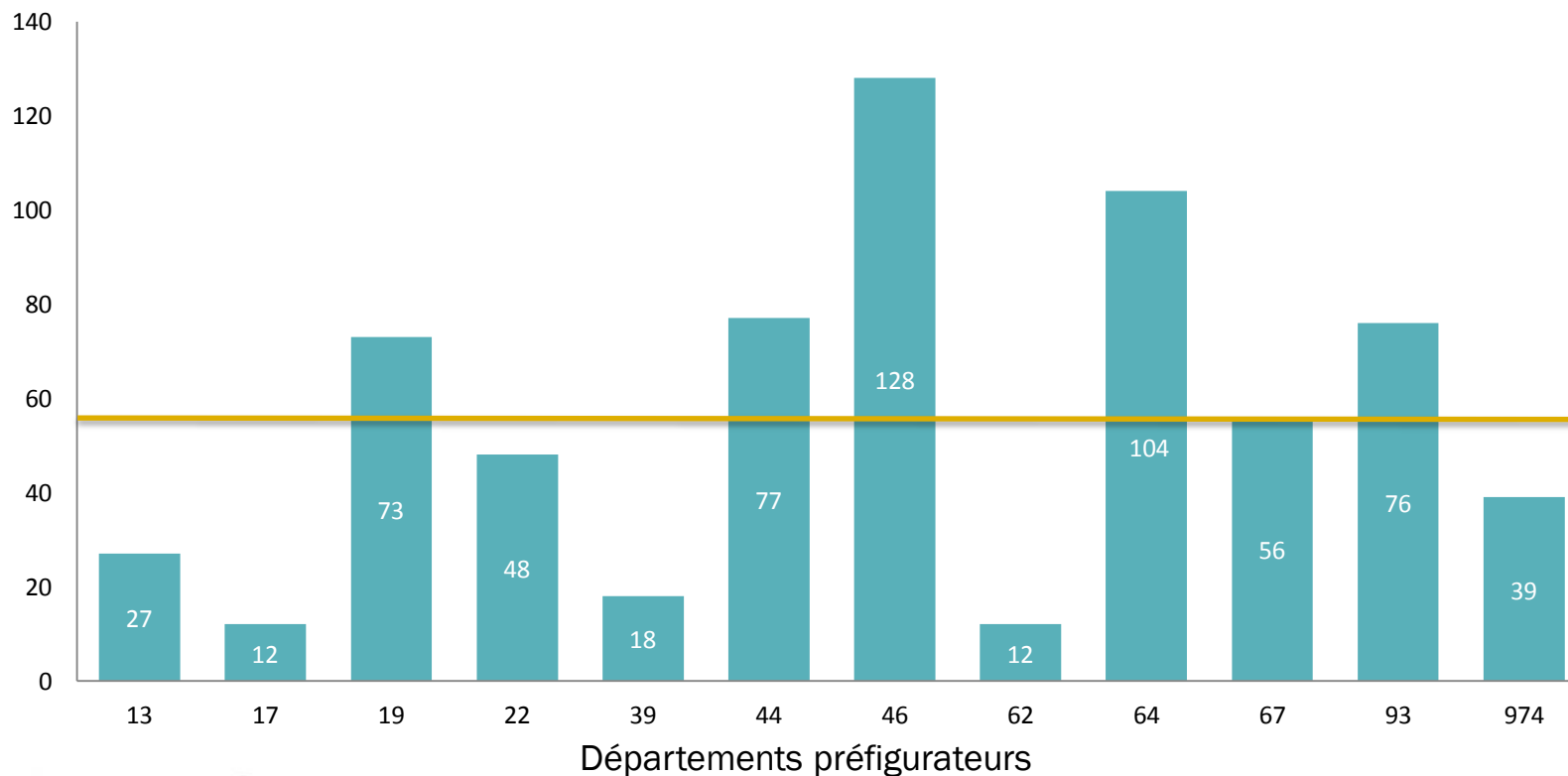


4 – Le schéma, un véritable laboratoire d'idées et d'actions

Un nombre d'actions différent selon les schémas

Titre : Nombre d'actions par schéma

Nombre d'actions



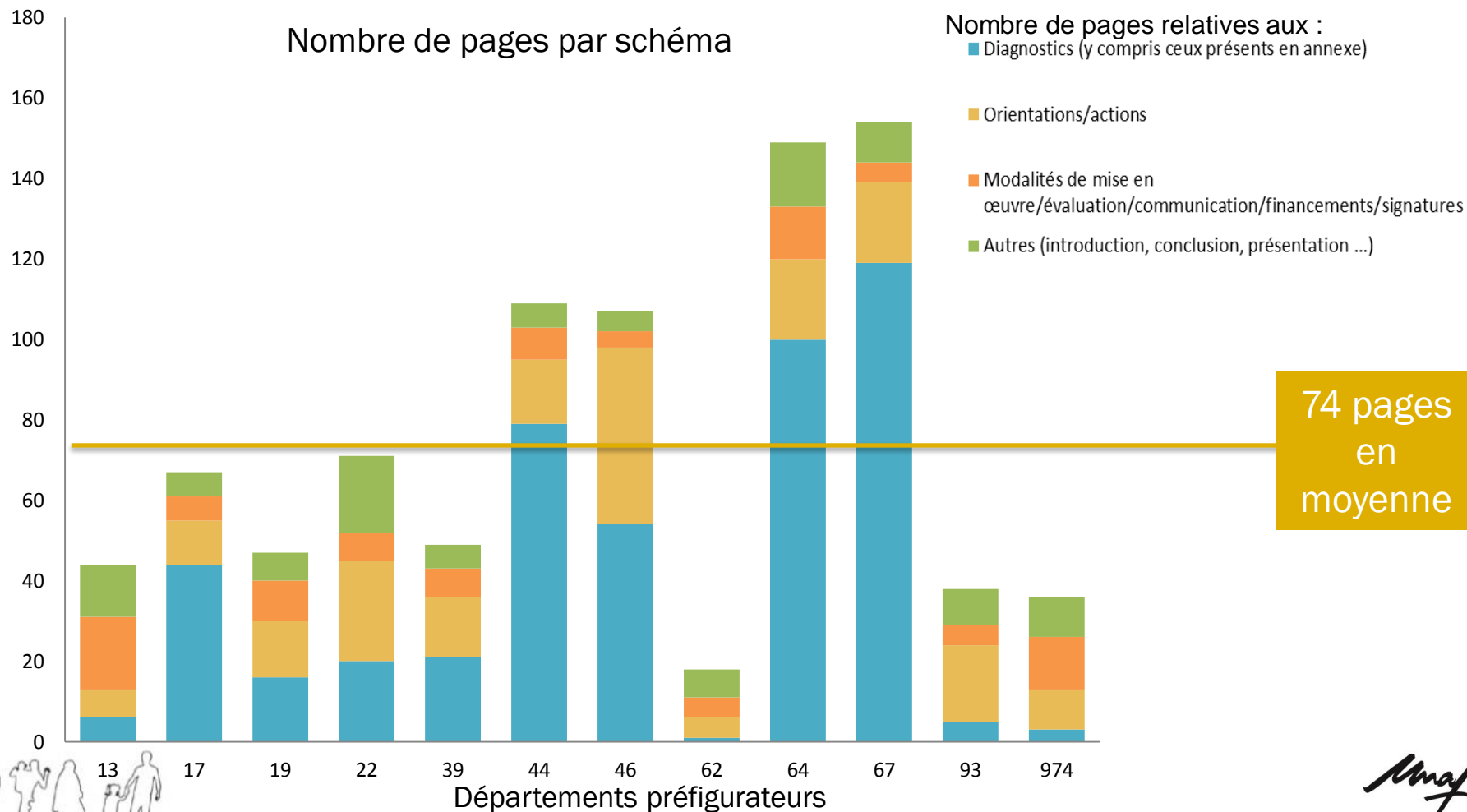
56 actions en moyenne



4 – Le schéma, un véritable laboratoire d'idées et d'actions

Une forme différente selon la démarche entreprise

Nombre de pages



4 – Le schéma, un véritable laboratoire d'idées et d'actions

Des effets sur le service rendu aux familles à concrétiser

A la lecture des schémas, on note que de bonnes intentions ont été posées.

Reste toutefois la question de la concrétisation :

- Concernant la petite enfance, on sait que les décisions se prennent principalement au niveau local et que malgré un schéma très constructif, aucune obligation ne pèse sur les collectivités locales. Il s'agit uniquement d'un exercice d'incitation.
- Concernant le soutien à la parentalité, la multitude d'actions présentes dans les schémas, les différents champs qu'elles recouvrent, (coordination, analyse, développement des services et des actions parentalité...), et l'imprécision de certaines actions, peuvent être un frein à la concrétisation des actions.

Rappelons que les schémas devraient être rendus publics afin d'informer les familles et les acteurs du territoire des intentions des partenaires signataires.

Sur chaque orientation nationale et locale, on note des actions intéressantes dont pourraient s'inspirer d'autres départements. Quelques-unes d'entre elles sont présentées dans les diapositives suivantes :



Actions petite enfance



Actions soutien à la parentalité



Actions « mixtes »



4 – Le schéma, un véritable laboratoire d'idées et d'actions

Les actions à retenir dans chaque orientation nationale et locale
Orientation n° 1 - Réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant, tant sur les modes d'accueil individuel que collectif

44

→ Action en direction des MAM (Maisons d'Assistants Maternels) : mettre en place l'analyse de la pratique, proposer une formation de 30h spécifique MAM, désigner un coordonnateur MAM à la CAF.

67

→ Valoriser l'accueil individuel pour réduire le déficit de confiance, construire une démarche qualité et y faire adhérer les assistants maternels.

44

→ Explorer des nouvelles formes d'organisation (EAJE intergénérationnel, crèches en extérieur, crèches avec visée thérapeutique...)

64

→ Accompagner les multi-accueils ayant un taux d'occupation inférieur à la moyenne.



A stylized, handwritten-style logo for the Ministry of Family Affairs (Maf).

4 – Le schéma, un véritable laboratoire d'idées et d'actions

Les actions à retenir dans chaque orientation nationale et locale

Orientation n° 2 - Répondre aux besoins spécifiques des familles, en particulier l'accès des enfants en situation de handicap et des enfants des familles vulnérables

Remarques générales :

- Le plus souvent, les actions relatives à cet objectif concernent la « petite enfance »
- Les quelques actions de soutien à la parentalité dans cette orientation portent essentiellement sur l'information et l'accompagnement des parents rencontrant des difficultés (insertion, handicap d'un enfant...). Elles figurent parfois dans les schémas d'autres orientations.
- D'un département à l'autre, la typologie des publics dits « vulnérables » varie :
 - ✓ dans tous les schémas, le handicap et les familles modestes font l'objet d'actions.
 - ✓ en revanche, d'autres publics vulnérables font l'objet d'actions uniquement dans certains départements : horaires atypiques, multiples, parents en insertion, familles adoptantes, parents confrontés à un décès.
- Un point de vigilance : les actions visant un public cible peuvent avoir des effets stigmatisants.

44

→ Création d'un dispositif de soutien aux parents de jeunes adoptés.

22

→ Créer un chèque « atypie » sous forme de CESU social pour diminuer le coût du recours à la garde à domicile.



A stylized, handwritten-style logo for the Ministry of Family (Maf).

4 – Le schéma, un véritable laboratoire d'idées et d'actions

Les actions à retenir dans chaque orientation nationale et locale

Orientation n° 2 - Répondre aux besoins spécifiques des familles, en particulier l'accès des enfants en situation de handicap et des enfants des familles vulnérables

64

- Améliorer la connaissance des acteurs du handicap sur la diversité des modes d'accueil existants pour laisser aux parents le choix de la solution la plus adaptée au projet de vie de l'enfant.
- Mettre à jour les règlements de fonctionnement des structures en intégrant les obligations réglementaires en matière d'accueil d'enfants porteurs de handicap.

19

- Mettre en place une articulation entre les Eaje et les intervenants sociaux pour faciliter l'accessibilité aux familles vulnérables bénéficiant dans ce cadre d'accueil d'un accompagnement social spécifique (projet de réservation et financement de places par le Conseil général pour l'accueil d'enfants orientés par les services de prévention Pmi, Ase, Service social).

4 – Le schéma, un véritable laboratoire d'idées et d'actions

Les actions à retenir dans chaque orientation nationale et locale

Orientation n° 3 - Mailler progressivement le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité

Remarques générales :

Les actions qui portent sur le développement des services et des actions de soutien à la parentalité se déclinent souvent :

- en tenant compte des objectifs chiffrés inscrits dans la COG Etat-CNAF ;
- dans une logique de transversalité impliquant d'autres acteurs (petite enfance, PMI, éducation nationale...).

On note deux tendances sur cet objectif :

- dans les départements moins dotés, le schéma permet souvent de réaliser un premier recensement des actions existantes. L'objectif n° 3 se décline alors davantage en actions de terrain.
- Dans les départements mieux dotés, le recensement a déjà été plus ou moins fait en dehors du schéma. Dans ces départements, l'objectif n° 3 se décline plus souvent en actions de coordination ou d'animation des dispositifs existants parfois même au détriment du développement d'actions de terrain.

974

- Intégrer systématiquement dans les appels à projets la dimension parentalité (séjours vacances, ...) »
- Créer une base de données interne CAF sur la parentalité dans la perspective de création d'un observatoire de la parentalité

22

- Développer l'accompagnement à la scolarité en prenant appui sur le dispositif CLAS

44

- Créer une structure LAEP pour les 4 à 12 ans

46

- Favoriser la mise en place de structures de type « maison de la famille » de l'UDAF 46



4 – Le schéma, un véritable laboratoire d'idées et d'actions

Les actions à retenir dans chaque orientation nationale et locale Orientation n° 3 - Mailler progressivement le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité

19

Focus sur une action présente dans le schéma de la Corrèze

- Structurer les services en fonction du type de prévention et des acteurs.

L'Organisation mondiale de la santé donne une définition de la prévention en matière de santé qui s'applique également au champ social.

La prévention primaire regroupe l'ensemble des moyens mis en œuvre pour empêcher l'apparition des difficultés ou des symptômes. Il s'agit de travailler pour maintenir voire améliorer les conditions d'exercice de la parentalité.

Les acteurs concernés : les associations, les partenaires du Reaap, la Caf (espace famille), les cafés des parents, l'école (équipes pédagogiques). Des professionnels peuvent être associés (psychologues, puéricultrices...) pour transmettre des informations.

La prévention secondaire consiste à repérer les difficultés pour accompagner les parents et leur permettre d'être au plus près de leurs rôles et de leurs fonctions.

Les acteurs concernés : les professionnels du travail social (Conseil général, Education nationale, Caf, plateforme Parents 19, Maison des ados, médiation familiale...), les professionnels du travail médico-social (Pmi, services hospitaliers, services de thérapie...).

Dans la prévention tertiaire, les difficultés sont évaluées et concourent à des situations à risque d'exclusion sociale. Les actions mises en place visent à maintenir ou à rétablir l'intégration sociale des familles.

Les acteurs concernés : les professionnels du travail social (Aide sociale à l'enfance...) et ceux du travail médico-social (services hospitaliers, services thérapeutiques...).



4 – Le schéma, un véritable laboratoire d'idées et d'actions

Les actions à retenir dans chaque orientation nationale et locale

Orientation n° 4 - Renforcer l'articulation de l'accueil du jeune enfant et des actions de soutien à la parentalité

Remarques générales :

- L'analyse montre une volonté d'articuler ces deux politiques. Cependant, on note peu d'actions visant ce rapprochement. De plus, les actions sont souvent identiques : mener des actions de soutien à la parentalité dans les établissements petite enfance.
- Ce constat est dû au fait que c'est la première fois qu'un rapprochement s'engage entre ces deux politiques.

93

- Créer de dispositifs d'urgence pour les jeunes mineures enceintes ou avec enfant de moins de 3 ans et de centres parentaux pour maintenir le lien avec les pères.
- Proposer, à titre expérimental, des ateliers socio-linguistiques (expérimentation avec des parents dont la connaissance de la langue française est insuffisante).

46

- Poursuivre le dispositif Premières Pages
- Impliquer les acteurs petite enfance dans le REAAP
- Soutenir les actions parentalité menées par les crèches et les RAM



Exemple : « première page » est une opération visant à promouvoir la lecture aux jeunes enfants auprès des parents. L'UNAF est partenaire de l'opération. À découvrir : le guide parental « *Petit guide de voyage au pays des histoires* »



4 – Le schéma, un véritable laboratoire d'idées et d'actions

Les actions à retenir dans chaque orientation nationale et locale
Orientations n° 5 et 6

Objectif n° 5 - Faciliter une action coordonnée des acteurs sur le territoire

- Cet objectif est moins présent dans les schémas mais se retrouve dans beaucoup d'actions. Il s'agit moins d'un objectif stratégique que d'un moyen d'agir.

46

→ Instaurer une rencontre départementale annuelle entre les acteurs de la petite enfance et les acteurs de l'insertion.
Idem mais avec les représentants des entreprises.

Objectif n° 6 - Améliorer l'information des familles sur l'offre disponible

Elle prend plusieurs formes (site internet, guide, brochure...)

- C'est dans cet objectif que l'on retrouve le plus d'actions qui lient petite enfance et soutien à la parentalité.
- Dans la plupart des schémas, cet objectif se traduit par l'intégration d'un volet parentalité dans le site monenfant.fr.

67

→ Développer des actions en direction des futurs pères, promouvoir le recours au congé parental paternel.



A stylized, handwritten-style logo for the Ministry of Family (Maf).

4 – Le schéma, un véritable laboratoire d'idées et d'actions

Les actions à retenir dans chaque orientation nationale et locale Orientations locales spécifiques

- La formation et le développement des compétences :

Les questions de la formation et du développement des compétences sont abordées dans un département comme une orientation stratégique, dans beaucoup d'autres elles apparaissent dans d'autres objectifs comme des actions à mettre en œuvre.

13

→ Réaliser un état des lieux afin de déterminer le nombre de diplômés sortant chaque année des écoles dans le département.

→ Rencontrer des écoles de formation en vue d'échanger sur les programmes et les attendus des employeurs de la petite enfance.

Exemple de déclinaison de l'objectif relative à la formation et aux développement des compétences

V – Maintenir et développer les compétences des acteurs de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité

974

■ Constat

- Le service de la petite enfance recouvre les emplois et formations suivants :
 - Les emplois hors personnel transverse : Responsable Technique / Directeur(trice), Educateur Petite Enfance, les auxiliaires Petite Enfance, assistants Petite Enfance (ou animateur d'activités), assistant maternel, garde d'enfant, employé familial.
 - Les formations/diplômes spécifiques concernés : Puéricultrice, Educateur de jeunes enfants, infirmier, auxiliaire de puériculture, CAP Petite Enfance, TISF¹, BEP Carrière Sanitaire et sociale, BEATEP² option Petite Enfance, CAFAD³, 3 titres des branches professionnelles des assistants maternels et salariés des particuliers employeurs intitulés : « Assistant maternel - Garde d'enfants », « employé familial » et « assistant de vie dépendance »⁷.
- Peu de recours à la formation continue par les assistantes maternelles notamment du fait des contraintes pratiques de leur activité.
- Peu de « culture formation » au sein des EAJE ou des démarches prioritairement orientées sur les aspects réglementaires.
- La non portabilité de certains diplômes obtenus à l'étranger, à l'issue de démarches par ailleurs en accord avec la politique de mobilité impulsée chez les jeunes.

■ Objectifs poursuivis

- Contribuer, par le développement des compétences de leurs ressources humaines, à la pérennité des structures ;
- Contribuer, par l'information et la formation continue des acteurs au développement de la qualité des accueils ;
- Se doter d'une lisibilité suffisante sur les besoins prévisionnels d'emplois et de compétences pour accompagner les projets de développement et de pérennisation des offres.

■ Actions

V-a Etablir l'inventaire détaillé et la cartographie des compétences/emplois ainsi que du réseau des organismes formateurs ;

V-b Travailler avec les pilotes institutionnels de la formation et de la mobilité à des propositions d'actions, notamment dans le cadre du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales ;

V-c Faciliter l'information aux parents employeurs, aux assistant(e)s maternel(le)s et aux gardes d'enfant à domicile et leur faciliter l'accès à la formation continue et la VAE

V-d Faciliter l'information et la formation continue pour les personnels des EAJE ;

V-e Accompagner les porteurs de projet, en amont de leur mise en œuvre, sur l'acquisition de compétences de gestionnaire nécessaires à la pérennité des structures ou actions.

■ Partenaires mobilisés

- Caisse d'Allocations Familiales
- Communes - RAM
- FDPE
- Uniformation et autres OPCA
- CNFPT
- Département
- Région
- Représentant d'EAJE
- CARIF-OREF
- Fepem
- AGEFOS/PME
- IPERIA

4 – Le schéma, un véritable laboratoire d'idées et d'actions

Les actions à retenir dans chaque orientation nationale et locale
Orientations locales spécifiques

- La participation des familles, l'expression des attentes des familles.

67

→ Demander aux équipes éducatives de développer des projets d'établissement prévoyant l'implication des parents.

93

→ Participation des familles aux actions éducatives mises en place dans les EAJE ou dans les actions de soutien à la parentalité;

13

Exemple d'une fiche actions sur l'expression des parents

Lien vers le schéma : <http://www.annuaire-secu.com/pdf/schema-departemental-BdR2014-2017.pdf>

Fiche action n°3	Place des Familles
Objectif général	Favoriser l'expression des parents quant à leurs attentes en matière d'accueil du jeune enfant et d'accompagnement à la Parentalité
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> •Schéma Départemental Enfance/Famille •Etats Généraux du travail social •Recherche de la participation des habitants dans de nombreuses politiques (politique de la ville, Animation de la vie sociale) •Groupes de travail engagés au sein de la Codaje et du Cdsp •Mobilisation nationale "Autour des parents"
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> •Évaluer la connaissance et la perception par les familles des services offerts •Évaluer les besoins et attentes ressenties par les familles et les professionnels •Améliorer la connaissance du besoin sur les territoires •Favoriser les projets qui prévoient une implication des familles.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> •Questionnaires et focus groupe auprès des parents pour connaître leurs attentes en matière d'accueil du jeune enfant et d'accompagnement avec un zoom particulier sur les besoins spécifiques des familles •Recueil auprès des professionnels afin de connaître la place des familles dans les services offerts et leurs suggestions •Entretiens avec des associations représentatives des familles
Public(s) cible(s)	•Les familles du département des Bouches-du-Rhône
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> •Réalisation des questionnaires •Nombre d'entretiens auprès des professionnels et des associations représentatives des familles, •Mise en place et analyse de focus groupes •Mise en place et analyse des groupes de rencontre
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> •Représentativité et fiabilité des questionnaires (Taux de réponse..) •à compléter par le comité de suivi et d'évaluation.

4 – Le schéma, un véritable laboratoire d'idées et d'actions

Les actions à retenir dans chaque orientation nationale et locale
Orientations locales spécifiques

- Réduire les inégalités éducatives pour les enfants des familles vulnérables.

93

- Favoriser le jeu comme vecteur de plaisir et de développement des jeunes enfants dans les EAJE ainsi que comme vecteur d'intégration sociale et d'éducation.
- Inciter à des projets communs autour de la convention internationale des droits de l'enfant.
- Intégrer la promotion de la santé, en particulier de la nutrition et de la prévention de l'obésité, dans les projets d'établissements.
- Favoriser l'éveil culturel et artistique dans les EAJE.



The logo of the Ministry of National Education, featuring a stylized signature of the word 'Millî'.

5 – UN BON ÉQUILIBRE ENTRE PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ ?

Mary



- QUELQUES REMARQUES GÉNÉRALES
- TABLEAU COMPARATIF DES POLITIQUES DE LA PETITE ENFANCE ET DU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ
- RÉPARTITION DES ACTIONS EN FONCTION DE LEUR TYPE
- FOCUS SUR LES ACTIONS « MIXTES »
- FOCUS SUR LES ACTIONS « PETITE ENFANCE »

5 – Un bon équilibre entre petite enfance et parentalité ?

Quelques remarques générales

Dès le début du lancement de cette phase de préfiguration, **le rapprochement des deux politiques publiques suscitait des craintes de voir le soutien à la parentalité mis de côté au profit de la petite enfance**, compte tenu des volumes financiers engagés bien plus importants et **de la voir se dénaturer compte tenu de son essence différente** (voir tableau).

Après l'analyse du contenu des schémas, **ces craintes se sont partiellement dissipées**. Les actions relatives à la petite enfance représentent 48 % des actions, celles relatives au soutien à la parentalité 34 %. Les actions dites « mixtes » qui relèvent aussi bien de la petite enfance que de la parentalité représentent 18 % des actions. Certes, le déséquilibre existe mais ne semble pas démesuré.

Deux points de vigilance devront toutefois être apportés : **l'impact des actions ciblées en direction des familles de jeunes enfants sur le caractère universaliste de la politique de soutien à la parentalité, et la participation des familles en tant qu'actrices dans ces mêmes actions de soutien à la parentalité.**



5 – Un bon équilibre entre petite enfance et parentalité ?

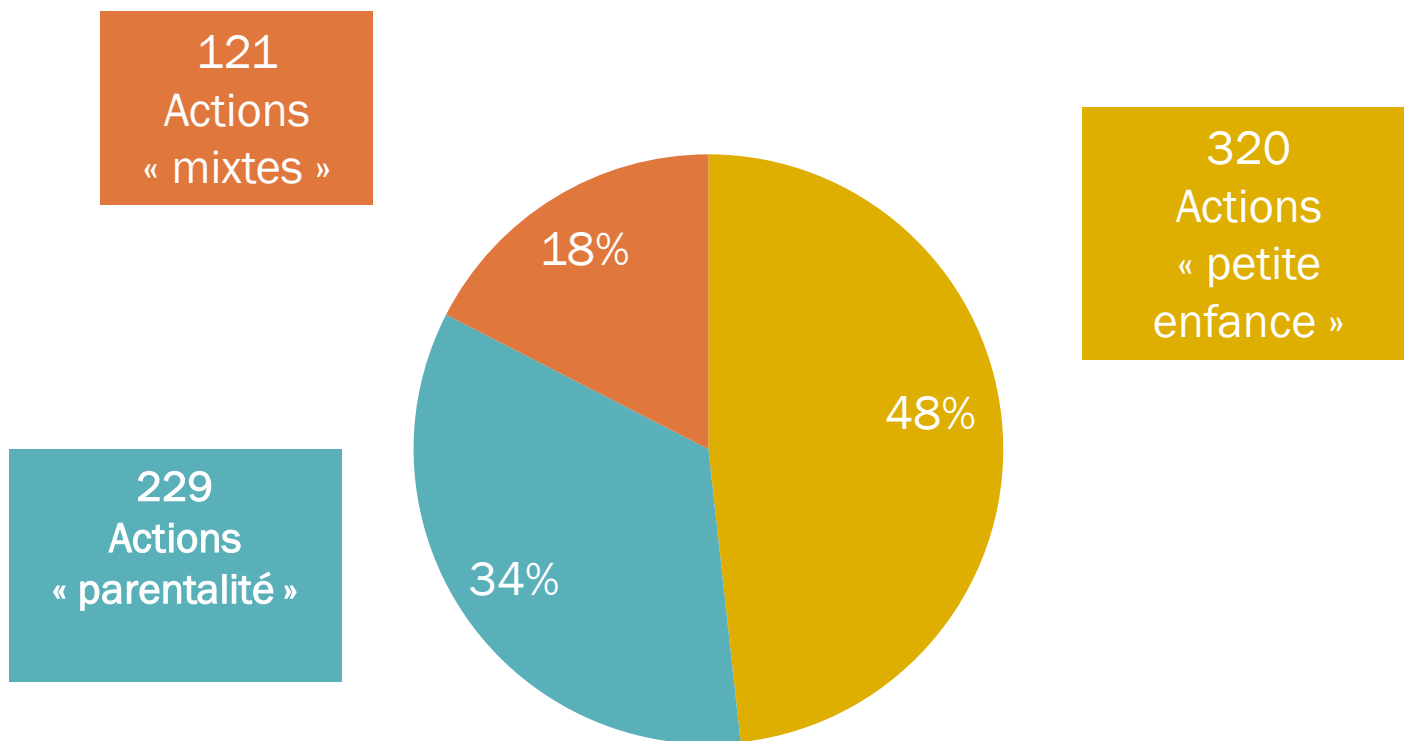
Tableau comparatif des politiques de la petite enfance et du soutien à la parentalité

Petite enfance	Soutien à la parentalité	Points de vigilance
Concerne les parents d'enfants de 0 à 6 ans	Concerne tous les parents quel que soit l'âge des enfants.	Risque de privilégier les actions de soutien à la parentalité en direction des parents d'enfants de 0-6 ans et de perdre ainsi le caractère universaliste de cette politique.
Politique majoritairement à l'initiative des communes / inter-communes et des associations	Spécificité des REAAP qui sont impulsés par les parents et les associations. Démarche participative, volontaire	Risque de perdre le caractère spontané et participatif du soutien à la parentalité en y substituant une politique d'évaluation et de développement en fonction d'objectifs chiffrés. Ex : Comment déterminer des zones prioritaires pour les REAAP ? Pour le parrainage ?
11 Mds€	150 M€	Risque que les actions prioritaires soient davantage portées sur la petite enfance Risque que le déséquilibre des enveloppes financières ait un impact sur le poids des acteurs.

5 – Un bon équilibre entre petite enfance et parentalité ?

Répartition des actions en fonction de leur type

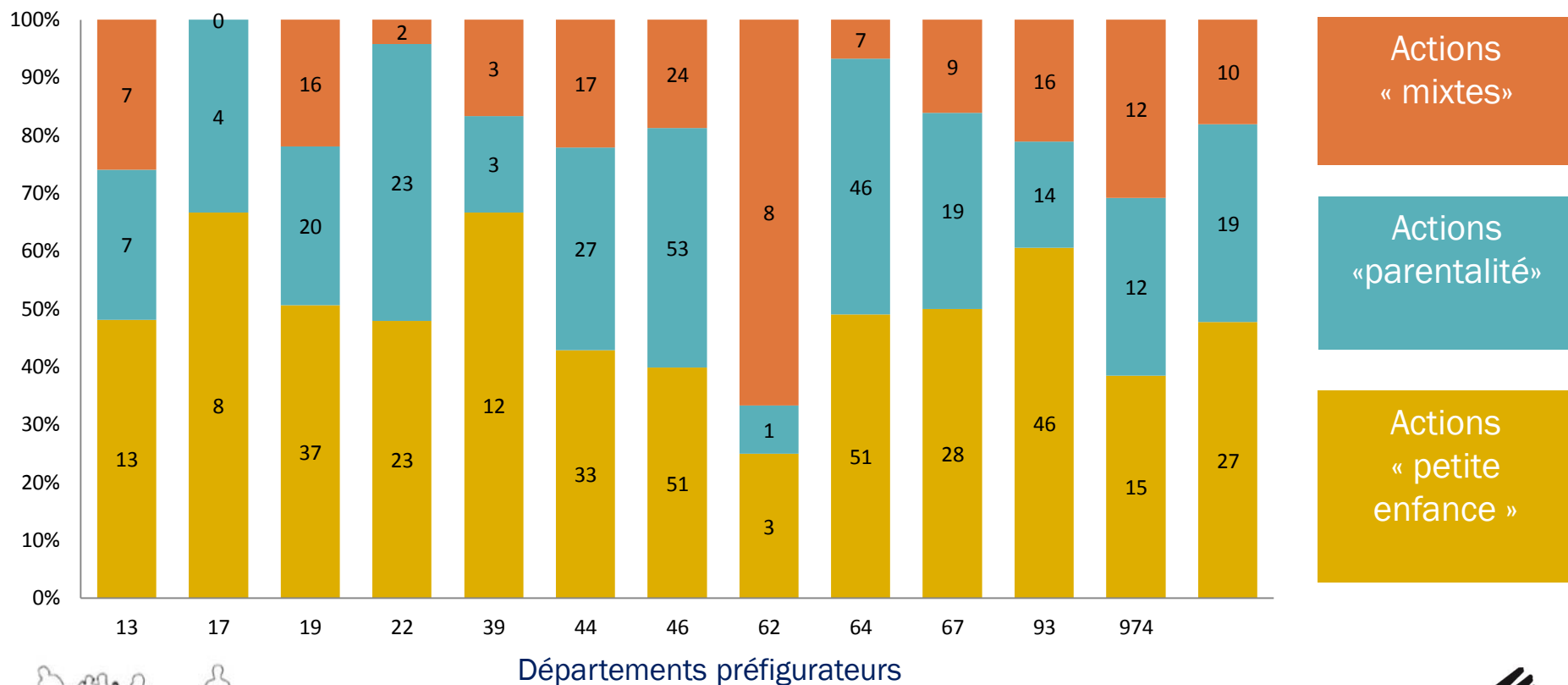
Pourcentage et nombre des actions en fonction de leur type sur 670 actions analysées :



5 – Un bon équilibre entre petite enfance et parentalité ?

Quelques remarques générales

Pourcentage des actions en fonction de leur type dans chaque schéma
(le chiffre présent dans l'histogramme indique le nombre d'actions présentes dans le schéma)

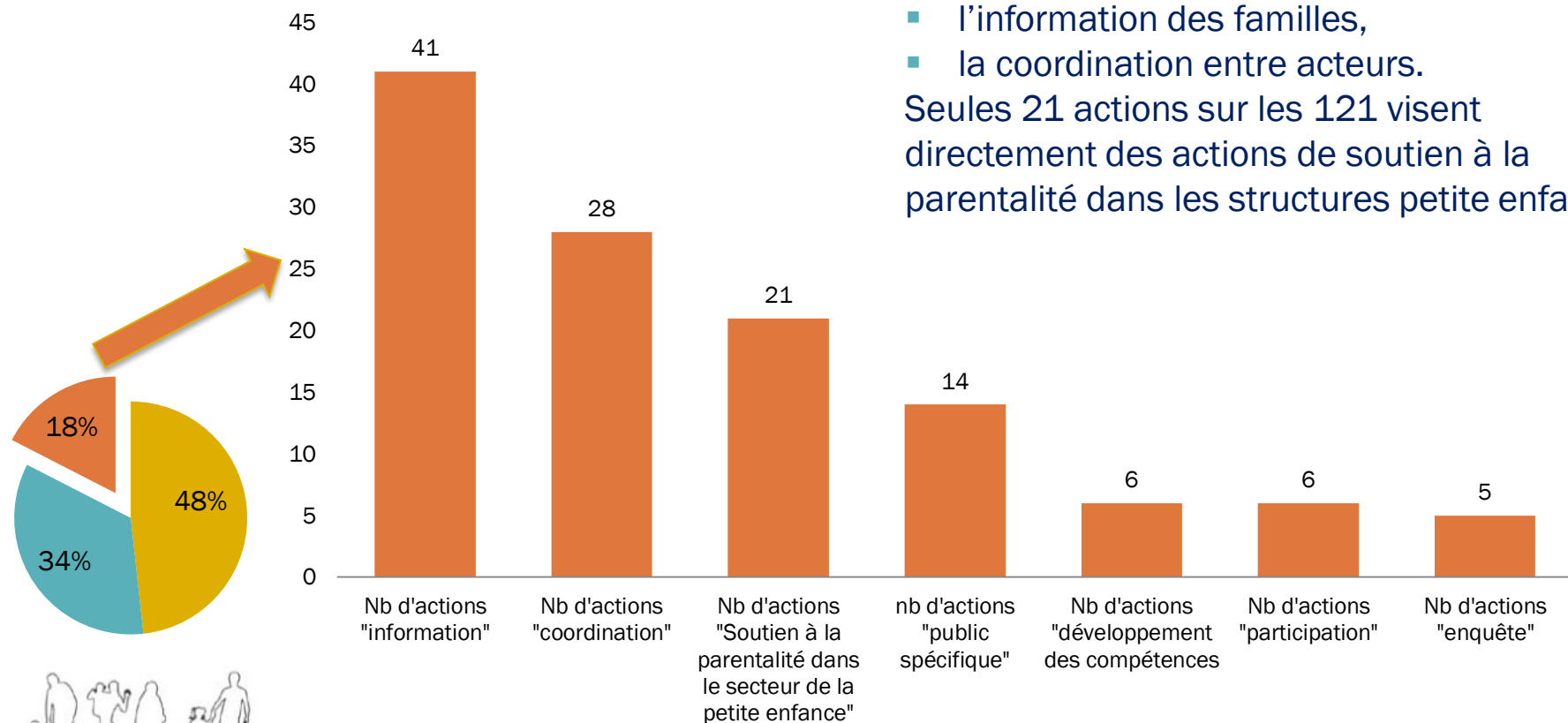


5 – Un bon équilibre entre petite enfance et parentalité ?

Focus sur les actions « mixtes »

Répartition des actions « mixtes » en fonction des objectifs poursuivis.

Sur 121 actions « mixtes » :



L'articulation entre soutien à la parentalité et petite enfance concerne essentiellement les actions autour de :

- l'information des familles,
- la coordination entre acteurs.

Seules 21 actions sur les 121 visent directement des actions de soutien à la parentalité dans les structures petite enfance

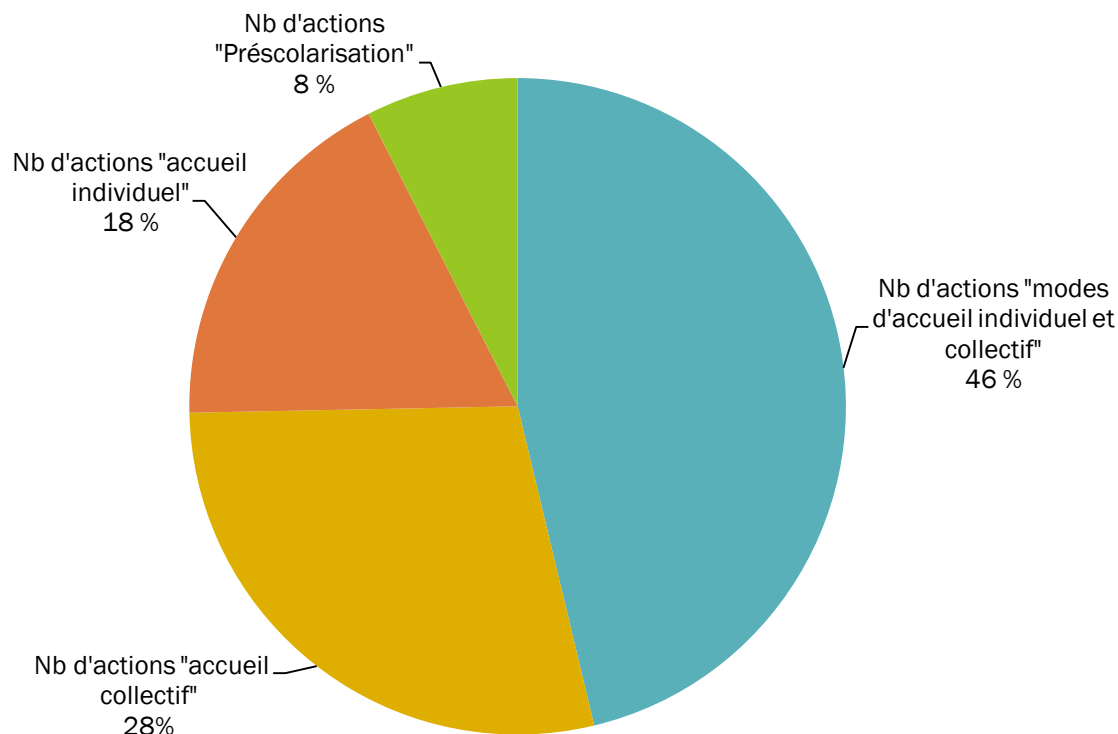


5 – Un bon équilibre entre petite enfance et parentalité ?

Focus sur les actions « petite enfance »

- On note une prédominance des actions sur les modes d'accueil collectif (EAJE) au détriment des modes d'accueil individuel (assistants maternels, garde à domicile). Cependant la plupart des actions ont été pensées pour les deux types de modes d'accueil.
- Les actions envisagées avec l'Education nationale sont peu nombreuses (24 actions soit 8 % des actions « petite enfance »).

Pourcentage des actions petite enfance en fonction du mode d'accueil ciblé. (sur 320 actions)



6 – LA GOUVERNANCE : VERS UNE SIMPLIFICATION ?



- QUELQUES REMARQUES SUR LA GOUVERNANCE
- LES DIFFÉRENTS COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL MIS EN PLACE
- EXEMPLE D'ORGANISATION DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE
- QUELQUES REMARQUES SUR LE PARTENARIAT
- LES SIGNATAIRES DU SCHÉMA
- POINT SUR L'ÉVALUATION

6 – La gouvernance : Vers une simplification ?

Quelques remarques sur la gouvernance

La dynamique engagée, comme pour les actions, s'illustre également **par la multitude de comités techniques et groupes de travail envisagés** (en moyenne 5 groupes de travail par département).

Concernant les groupes de travail, ils sont constitués :

- en fonction des orientations stratégiques du schéma ;
- en fonction des dispositifs (médiation familiale, REAAP...);
- en séparant petite enfance et parentalité.

Dans 4 départements, aucun groupe de travail commun regroupant les acteurs de la petite enfance et parentalité n'est envisagé : ce qui démontre que **le rapprochement entre ces deux politiques publiques est encore à construire.**

Dans certains départements, plus de 10 groupes ad hoc ont été constitués. **On note une tendance à la mise en place d'une organisation très hiérarchisée et la multiplication des échelons**, qui semble contradictoire avec l'idée de simplification. Une attention devra être portée pour qu'une organisation trop technocratique ne nuise pas à l'ambition stratégique impulsée au départ.

Présentes dans l'ensemble des comités préfigurateurs, les UDAF ont joué un rôle de défense de l'intérêt des familles, de force de propositions et ont su apporter leurs expertises dans cette démarche.

6 – La gouvernance : Vers une simplification ?

Les différents comités et groupes de travail mis en place

Dans 12 départements : mise en place d'un comité stratégique

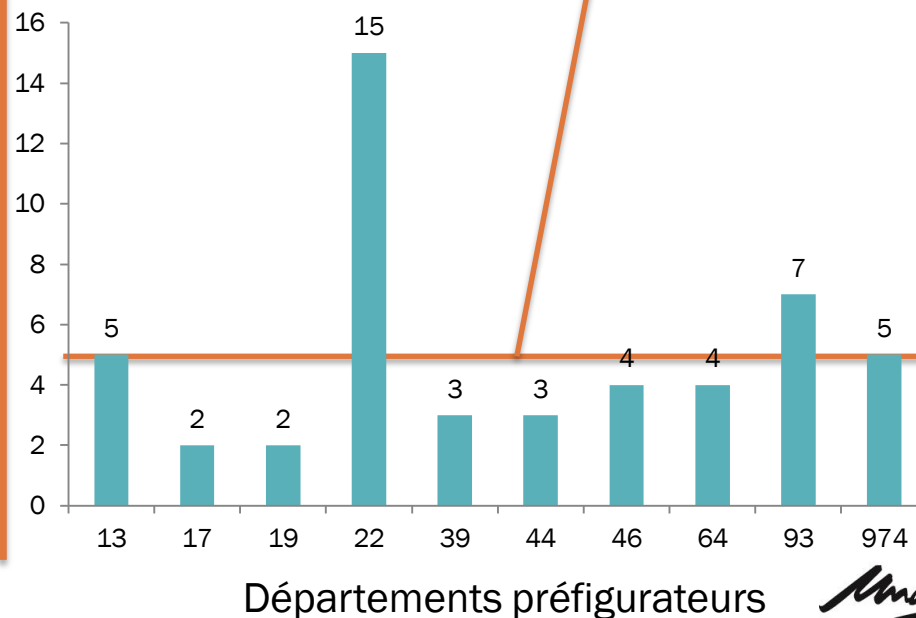
Dans 10 départements : mise en place de comités techniques

Dans 12 départements : mise en place de groupes de travail

5 groupes de travail en moyenne

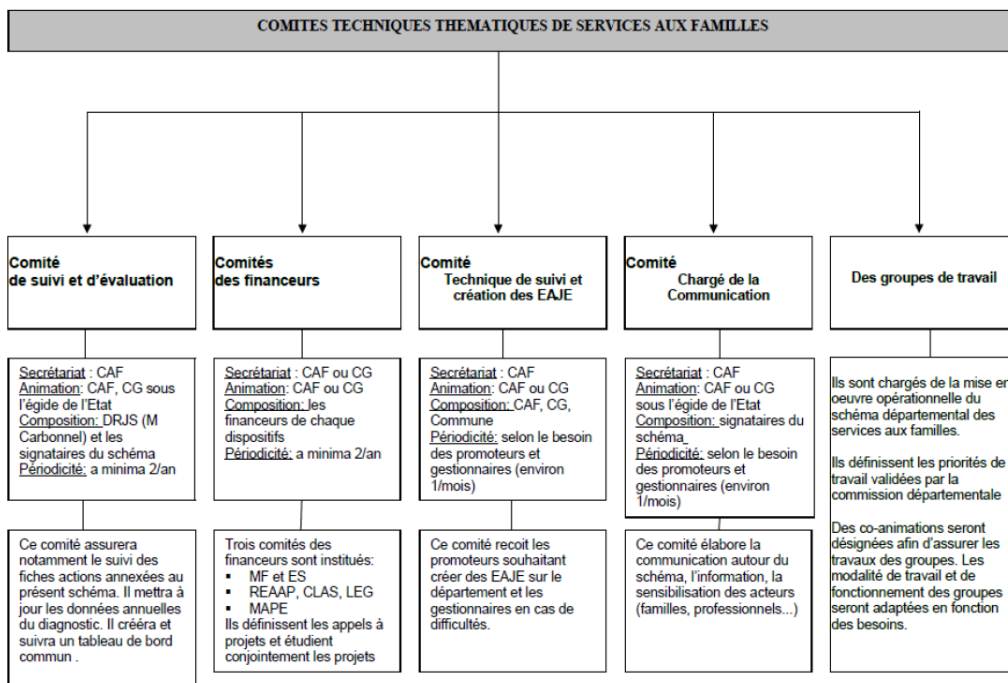
12 UDAF présentes sur les 12 comités stratégiques

6 UDAF présentes dans les comités techniques dans 8 départements qui en ont mis en place (2 données manquantes)



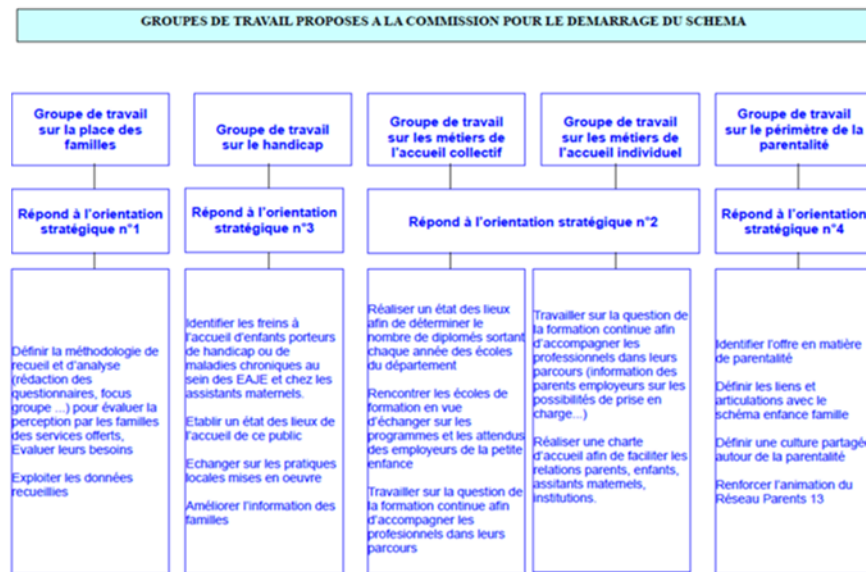
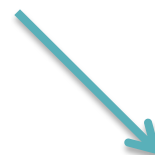
6 – La gouvernance : Vers une simplification ?

Exemple d'organisation dans les Bouches-du-Rhône



13

Lien vers le schéma : <http://www.annuaire-secu.com/pdf/schema-departemental-BdR2014-2017.pdf>



6 – La gouvernance : Vers une simplification ?

Quelques remarques sur le partenariat

On constate que **la majorité des départements montrent une volonté de travailler en partenariat.**

Elle se traduit notamment par de nombreuses actions tant dans la petite enfance que dans le soutien à la parentalité qui impliquent et favorisent les échanges avec d'autres acteurs.

Au-delà même des acteurs impliqués dans la démarche, une volonté de rapprochement avec d'autres partenaires est évoquée dans les actions du schéma (monde de l'entreprise, acteurs du handicap, acteurs de l'insertion...).

Trois points de vigilance tout de même :

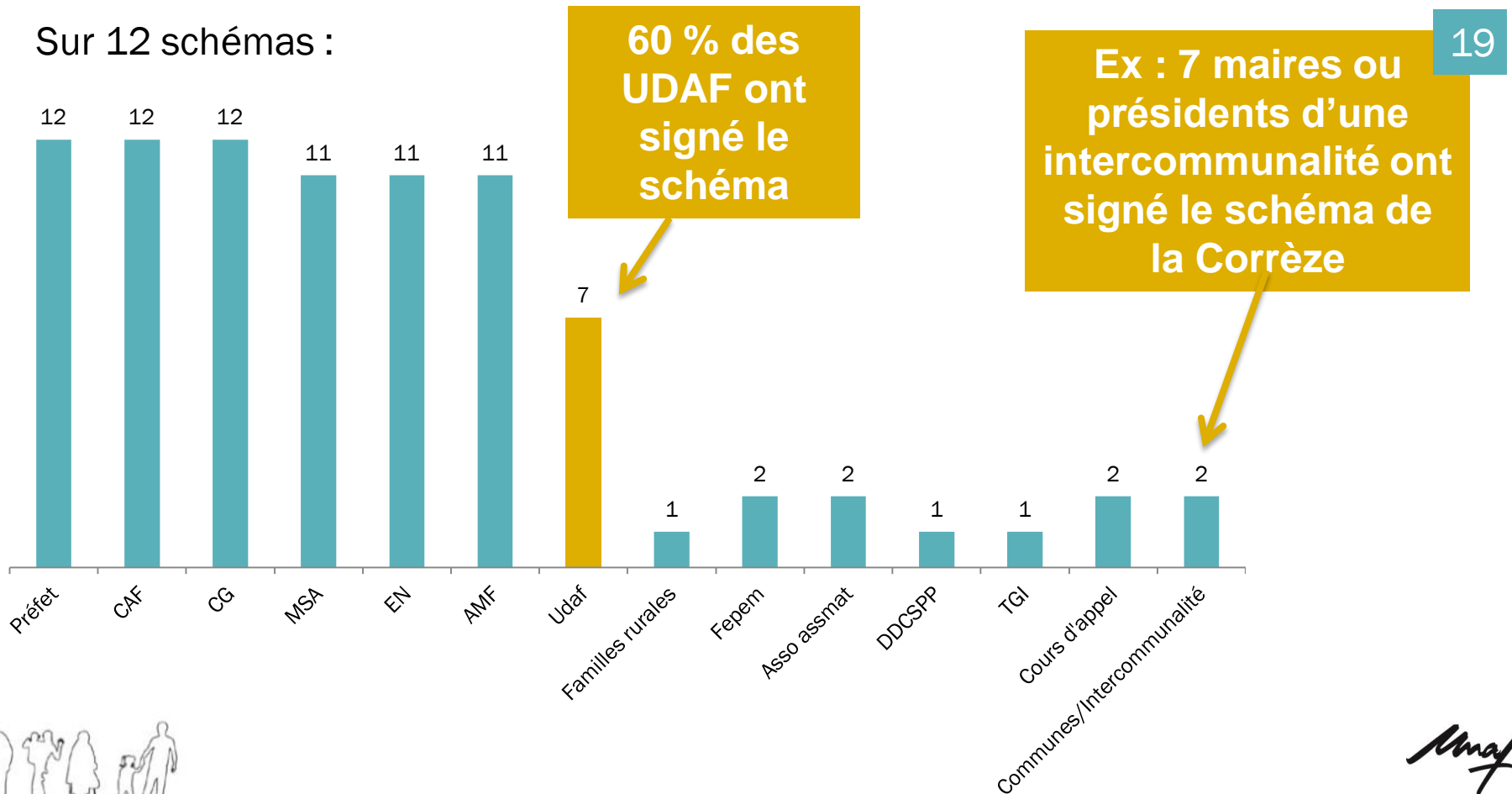
- Si la CAF est l'acteur principal du schéma (vice-présidence de la CDSF, secrétariat, financeur principal, coordonnateur des dispositifs de soutien à la parentalité), cela ne doit pas nuire aux partenariats et à la place accordée aux autres acteurs (secteur associatif, conseils généraux, communes et intercommunalités). **Le schéma ne doit pas être le schéma de la CAF dont les actions et les objectifs seraient une réplique au niveau local de la COG Etat/CNAF. (Convention d'Objectifs et de Gestion)**
- Certaines **UDAF interrogées ont manifesté leur mécontentement sur les délais imposés et le manque de concertation.** Les réunions d'échanges ont parfois été trop peu nombreuses, les schémas rédigés de façon trop précise avant le début de la concertation, les réunions avec l'ensemble des acteurs de la petite enfance et de la parentalité fréquemment inexistantes. La démarche de formalisation d'un schéma doit se donner le temps de la concertation.



6 – La gouvernance : Vers une simplification ?

Les signataires du schéma

Sur 12 schémas :



6 – La gouvernance : vers une simplification ?

Point sur l'évaluation

Sur les 12 schémas, seuls 2 schémas prévoient des indicateurs par objectifs. Les 10 autres se contentent des indicateurs prévus dans la COG État/CNAF.

La question de l'évaluation est parfois déléguée aux commissions thématiques. Certains départements créent même une commission spécifique sur l'évaluation.

Les UDAF auraient toutes leurs places dans ces instances.



7- UNE IMPLICATION FORTE DES UDAF DANS LA DÉMARCHE



- QUELQUES REMARQUES
- QUELQUES EXEMPLES DE PARTICIPATION DE L'UDAF
- POINT DE VUE DE L'UDAF SUR LA DÉMARCHE
- LES POINTS DE VIGILANCE SOULEVÉS PAR LES UDAF SUR LA DÉMARCHE
- LE POINT DE VUE DES UDAF SUR LEUR PLACE DANS LA DÉMARCHE

7 – Une implication forte des UDAF dans la démarche

Quelques remarques

La place de l'UDAF dans le comité de préfiguration est légitimée par sa mission de représenter les familles et de donner avis aux pouvoirs publics ; et ceci indépendamment de sa mission de gestionnaire de services confiés par les pouvoirs publics qui peut parfois prêter à confusion avec les partenaires. Ces deux missions obligent ainsi les représentants des UDAF à bien respecter le cadre de chacune d'elles.

L'implication des UDAF dans les schémas a pris plusieurs formes :

En tant que représentant des familles :

- Participation aux réunions
- Place dans les différents comités et groupes de travail
- Co-pilotage de groupes de travail
- Signature du schéma

En tant que gestionnaire de services :

- Actions des UDAF citées dans le schéma pour être développées
- Création de services confiés à l'UDAF
- Présentation des résultats de l'observatoire des familles dans le schéma

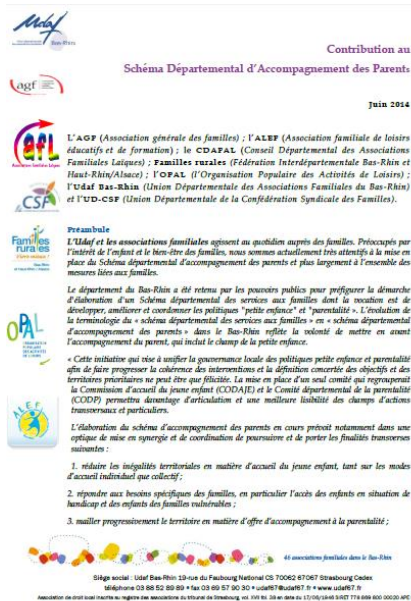
Si on observe une continuité ou un renforcement du rôle des UDAF dans les deux missions, seules 7 UDAF ont signé le schéma aux côtés des autres partenaires (voir slide 48) . Les familles contribuent de façon importante au financement de la politique de la petite enfance, mais aussi à la réussite des actions de soutien à la parentalité, grâce à leur participation active. **Elles devraient donc plus systématiquement être reconnues comme des partenaires incontournables.**

7- Une implication forte des UDAF dans la démarche

Quelques exemples de participation de l'UDAF

67

Réflexions formalisées par l'UDAF et ses membres et annexées au schéma



22

UDAF copilote de plusieurs groupes de travail

93

Action du schéma :
« les représentants des familles seront intégrés dans les groupes thématiques et pourront participer à toutes les discussions. Les modalités de cette participation seront fixées ultérieurement notamment en collaboration avec l'UDAF »

Pour lire la contribution complète :

<http://www.reseaudesparents67.fr/fr/l-accompagnement-des-parents-dans-le-bas-rhin-un-schema-departemental.html>



7 – Une implication forte des UDAF dans la démarche

Point de vue de l'UDAF sur la démarche

L'enquête auprès des UDAF pour connaître leur point de vue sur la démarche a été réalisée en mars 2014, soit au début de la démarche de préfiguration. Il est intéressant de voir que les points positifs et les points de vigilance soulevés par les UDAF se retrouvent dans l'analyse faite des schémas.

Sur les points positifs soulevés par les UDAF, sur 17 UDAF :

- 9 UDAF jugent la démarche comme positive :
 - « Enfin une concertation ! »
 - « Cela va renforcer les liens entre le soutien à la parentalité et la petite enfance »
 - « Une reprise en main par l'État de ces 2 politiques publiques était nécessaire »
 - « Être signataire du schéma est une véritable reconnaissance vis-à-vis des autres partenaires »

- 2 UDAF sont mitigées

- 6 UDAF sont en attente du lancement de la démarche ou n'ont pas répondu.



7 – Une implication forte des UDAF dans la démarche

Les points de vigilance soulevés par les UDAF sur la démarche

Sur les points de vigilance soulevés par les UDAF, sur 17 UDAF :

- « Bien articuler les deux politiques publiques et ne pas les séparer »
- « Favoriser la concertation »
- « Prendre en compte le soutien à la parentalité pour tous et non pour un public spécifique »
- « Sur la petite enfance, porter une attention particulière à la qualité de l'accueil dans le cadre de la scolarisation précoce et des MAM »

Attention : Lors de cette première enquête, 6 UDAF étaient en attente du lancement de la démarche ou n'ont pas répondu.



7 – Une implication forte des UDAF dans la démarche

Le point de vue des UDAF sur leur place dans la démarche

Sur la place des UDAF dans la démarche, sur 17 UDAF :

- 5 UDAF jugent la place de l'UDAF dans la démarche comme positive.
- 5 UDAF jugent que la démarche ne va pas provoquer de changement par rapport à avant.
- 3 UDAF sont mitigées :
 - Possibilité de perdre sa place (surtout dans le REAAP ou le comité PIF dans le CDSP)
 - Création d'un comité de financeurs au-dessus du comité de préfiguration qui exclut l'UDAF.
- 4 UDAF n'ont pas répondu.



max

CONCLUSION



Conclusion

La préfiguration des schémas des services aux familles semble prometteuse : les retours des UDAF et l'analyse de contenu montrent l'intérêt d'un tel outil et de la plus-value de la démarche engagée : la concertation des acteurs, l'appropriation des orientations nationales au niveau local, la diversité des actions envisagées, sont les signes d'une démarche positive.

Cependant, plusieurs points de vigilance doivent être soulignés : cette démarche doit prendre le temps nécessaire à la concertation et éviter la précipitation. Elle doit respecter la place et le rôle joué par les acteurs locaux (acteurs associatifs, conseils généraux, communes et inter communes). Par ailleurs, les acteurs devront veiller à rendre cette articulation effective tant dans la gouvernance que dans la réalisation des actions envisagées.

La place des familles, grâce aux UDAF, a été conservée voir renforcée par cette démarche. La signature du schéma par les UDAF et leur participation active dans les instances de décisions stratégiques sont les signes d'une véritable reconnaissance de leur mission de représentation des intérêts de l'ensemble des familles.





Réalisé par

Servane Martin, chargée de mission, pôle EDU et Jeanne-Marie Trantoul, chargée de mission, pôle SPF,
sous la direction de Guillemette Leneveu, Directrice Générale.

Administrateurs en charge des dossiers : Alain Feretti, administrateur en charge de la petite enfance et
François Edouard, administrateur en charge du soutien à la parentalité.

